



NUMÉRO 2408-1256

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 6 août 2024 à 19h32, au 238, route des Fermes, Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Sylvain Lambert, M. Christian Roy,
M. Marc Lessard, Mme Joanie Roy, M. Jean-François Giguère.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.
Était aussi présente madame Sophie Fortier, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

2408-1256-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3. Suivi du procès-verbal

Aucun point n'est discuté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2408-1256-4

Il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu, que le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024, soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

2408-1256-6

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu d'approuver les dépenses du mois de juillet 2024 telles que rapportées à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 68 790,21 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6. Nomination de la nouvelle ressource - Rapport des travaux publics

6.1 Nomination de la nouvelle ressource

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Alain Mathieu au poste de responsable en voirie et coordonnateur en infrastructures municipales en date du 30 mai dernier ;

2408-1256-6.1

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu :

QUE le Conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Martin Maurice au poste de responsable en voirie et coordonnateur en infrastructures municipales, et ce rétroactivement en date du 15 juillet 2024 ;

QUE le Conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail ;

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables désigne le poste de responsable en voirie et coordonnateur en infrastructures comme fonctionnaire désigné de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6.2 Rapport des travaux publics

À la demande des membres du conseil, le responsable de la voirie présente son rapport mensuel des travaux en cours.

7. Soumission de Morin St-Laurent

CONSIDÉRANT QUE lors du Conseil du 2 juillet dernier, les membres du Conseil ont autorisés la directrice générale à débiter les démarches administratives pour le resurfacement du rang des Érables entre le 120 et 143 rang des Érables, soit sur une distance de 1 100 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait appel à 4 entreprises pour des demandes de soumission pour la réalisation des plans et devis et que seulement deux firmes ont répondu à cette même demande ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Stantec ne pouvait respecter les délais pour effectuer les travaux en 2024 ;

2024-1256-7

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables retienne la soumission numéro 27050-ING-2401 au coût de 7 000 \$ de *Morin St-Laurent* pour les plans et devis du resurfacement du rang des Érables entre le 120 et 143 soit sur une distance de 1 100 mètres.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8. TECQ – Lettre d'annonce officiel

La directrice adjointe fait la lecture de la lettre reçue du ministère des Affaires municipales en lien avec le Programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) en lien avec la somme allouée pour la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables pour les années 2024-2028.

9. Assujettissement des lots 4 373 881 et 4 375 276 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, au droit de préemption

CONSIDÉRANT QUE les articles 1104.1.1 et suivants du *Code municipal* permettent et encadrent l'exercice d'un droit de préemption sur des immeubles par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le *Règlement no 271-24 décrétant les modalités d'exercice du droit de préemption de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables* (le « Règlement 271-24 »);

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 271-24 vise l'ensemble du territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'aux termes du Règlement 271-24, la Municipalité peut exercer son droit de préemption sur un immeuble faisant partie du territoire assujetti, aux fins municipales indiquées au Règlement, lesquelles incluent notamment les fins suivantes :

- Habitation;
- Environnement;
- Espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc;
- Équipement communautaire ou collectif;
- Développement économique local, conformément au chapitre III de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, ch. 47.1);
- Infrastructure publique et service d'utilité publique;
- Transport;

- Réserve foncière;

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement 271-24, la Municipalité souhaite donc assujettir les lots 4 373 881 et 4 375 276 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, à l'exercice d'un droit de préemption par la Municipalité, aux fins municipales susmentionnées;

2408-1256-9

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu :

QUE la Municipalité assujettisse les lots 4 373 881 et 4 375 276 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, à l'exercice d'un droit de préemption par la Municipalité aux fins municipales suivantes :

- Habitation;
- Environnement;
- Espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc;
- Équipement communautaire ou collectif;
- Développement économique local, conformément au chapitre III de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, ch. 47.1);
- Infrastructure publique et service d'utilité publique;
- Transport;
- Réserve foncière;

QUE l'assujettissement des immeubles susmentionnés au droit de préemption de la Municipalité soit valide pour une période de 10 ans à compter de l'inscription de l'avis d'assujettissement au registre foncier, conformément à l'article 1104.1.3 du *Code municipal*;

QUE les avocats de la Municipalité, du cabinet Tremblay Bois Avocats, soient mandatés afin d'entreprendre et de mener à terme les démarches requises pour assujettir les immeubles susmentionnés à l'exercice du droit de préemption par la Municipalité, pour les fins municipales indiquées à la présente résolution.

QUE les deniers nécessaires aux fins de la réalisation de la présente résolution soient puisés à même le fonds général de la Municipalité.

Adopté à la majorité des conseillères et conseillers présents

5 pour, 1 contre

10. Plaque commémorative du 200e

ATTENDU QUE la direction a effectué plusieurs recherches pour la reproduction de la plaque commémorative du 200^e de Saint-Joseph ;

ATTENDU QUE l'option la moins coûteuse est une reproduction via une imprimante 3D ;

ATTENDU QUE monsieur Matthieu Poulin, originaire de Saint-Joseph-des-Érables, effectue ce type de mandat ;

2408-1256-10

Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu d'accepter la soumission de monsieur Matthieu Poulin pour la numérisation de la plaque de Trois-Rivières et la reconstruction de la plaque du 200^e de Saint-Joseph.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11. Service animalier

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

12. Vente de tuyaux usagés

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a changé des ponceaux dans la route Jacques Lambert ;

CONSIDÉRANT QU'un citoyen est intéressé à acheter les tuyaux usagés qui ne pourront pas servir pour l'utilisation adjacente à un chemin public ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil prennent connaissance de l'état des ponceaux via des photos présentées à l'écran ;

CONSIDÉRANT QUE le personnel administratif a effectué des recherches pour établir un juste prix ;

2408-1256-12

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu :

QUE les membres du Conseil établissent le prix des tuyaux au coût de 200\$ chacun.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

13. Inauguration de la terrasse du Moulin des Fermes

La discussion porte sur la façon dont se déroulera l'inauguration de la terrasse au Moulin des Fermes qui avait été prévue le 22 septembre prochain lors du Social des Joséabliens. Les membres du conseil reportent la date de l'inauguration de la terrasse à plus tard à l'automne 2024 ou au printemps 2025.

14. Panneau annonçant les commanditaires

La discussion porte sur la grandeur et la disposition de l'affiche pour annoncer les commanditaires ayant contribué au projet de la terrasse du Moulin des Fermes. Une rencontre du comité du Moulin des Fermes sera organisée pour déterminer ces détails. Les membres du Conseil souhaitent relancer les entreprises de la région pour trouver des commanditaires additionnels au projet.

15. Soirée de Noël 2024

La soirée de Noël des membres du Conseil et des employés se fera au bureau municipal avec un traiteur si l'administration trouve un traiteur disponible le 29 novembre prochain.

16. Rapport des comités

Le comité d'urbanisme fait un résumé aux membres du conseil concernant le projet du quartier résidentiel. Le comité s'est rendu sur les lieux et a marché les terrains potentiels. Il partage ses observations aux membres du Conseil.

Le comité du Social des Joséabliens fait un rappel que la vente des billets pour le social des Joséabliens est présentement en cours.

17. Rapport du maire

Le maire fait un retour sur le vernissage qui a eu lieu le 25 juillet dernier. Les commentaires des gens présents sont positifs et démontrent qu'ils ont apprécié l'événement. Les citoyens étaient fiers de découvrir les photos présentées et ont pu échanger sur des anecdotes. L'ajout des toiles dans la salle du conseil fait ressortir un sentiment d'appartenance et est une valeur historique ajoutée pour les futures locations de la salle.

18. Correspondance

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

a) Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

2408-1256-18a

Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu, qu'un montant de 250 \$ soit accordé comme partenaire Bronze pour le Souper-bénéfice Vins et Fromages qui aura lieu le 15 novembre prochain et que la municipalité achète deux billets, au coût de 125 \$ chacun, afin que le maire et le conseiller monsieur Christian Roy assistent à cette soirée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) Soirée-bénéfice de la Société du patrimoine des Beaucerons

2408-1256-18b

Il est proposé par madame Joanie Roy et résolu qu'un montant de 250 \$ soit accordé comme partenaire Bronze pour le Souper-bénéfice de la Société du patrimoine des Beaucerons qui aura lieu le 17 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

19. Varia

a) Service des loisirs

Le conseiller monsieur Marc Lessard mentionne la problématique qu'il rencontre lorsqu'il veut avoir accès aux services de loisirs de Ville St-Joseph puisque son adresse civique est considérée comme non-résidente dans l'application Voilà.

b) 112, rang des Érables

Les membres du Conseil désirent faire le suivi concernant les installations à mettre en place au 112, rang des Érables. La directrice générale adjointe mentionne que les pancartes « Sortie sans visibilité » ont été commandées et qu'elles arriveront sous peu.

c) Plaque Gorgendière

La discussion porte sur l'emplacement futur de la plaque afin qu'elle puisse faire un tout avec les éléments déjà en place. Des mesures de la plaque devront être prises pour l'élaboration d'un fer d'angle pour soutenir la fixer en place.

d) Bell

Le conseiller monsieur Christian Roy fait un suivi puisque les techniciens ont trouvé la solution qui causait la problématique de réseau dans notre secteur. Il mentionne également qu'il est encore en contact avec les techniciens de Bell.

20. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

21. Levée de l'assemblée

2408-1256-21

À 22h50, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Sophie Fortier, greffière-trésorière adjointe